

# Projet de parc photovoltaïque au sol

Demandes  
Autorisation environnementale  
Et  
Permis de construire



Lieu-dit « Moussac » territoire de la commune de Montmorillon

Consultation du public  
24 février au 24 mai 2026

Réunion publique d'ouverture

**Date** : 5 mars 2026

**Lieu** : salle de spectacle – Espace Gartempe – 6 Bvd du Terrier Blanc – 86500 Montmorillon

**Horaire** : à partir de 19h

Jean-Yves Bellier Commissaire enquêteur

# Projet de parc photovoltaïque au sol

Lieu-dit « Moussac » territoire de la commune de Montmorillon

## Réunion d'ouverture de la consultation du public

### Compte rendu

## 1 Avant-propos

---

Le 9 avril 2024 a été publié au journal officiel le Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers. Pour faciliter l'application de ce texte, l'arrêté du 5 juillet 2024 apporte les précisions se rapportant au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels ou forestiers.

La société par actions simplifiée (SAS) Montmorillon Énergies a déposé une demande de permis de construire le 2 mai 2024 au terme des phases ayant conduit à concrétiser un projet de parc photovoltaïque au sol. Ce parc offre la particularité d'être orienté sur un accompagnement d'activités agricoles (élevage, maraichage, arboriculture). Cette spécificité le classe désormais parmi ceux qualifiés d'agrivoltaïques. Le législateur a donc caractérisé l'agrivoltaïsme dans le même pas de temps que le pétitionnaire conduisait son projet. Pour mémoire selon la nouvelle réglementation, une installation agrivoltaïque apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants :

- ① amélioration du potentiel et de l'impact agronomique,
- ② adaptation au changement climatique,
- ③ protection contre les aléas,
- ④ amélioration du bien-être animal.

## 2 Déroulement

---

Depuis son ouverture, le 24 février à 9h, le registre dématérialisé a recensé 489 visites au cours desquelles 333 téléchargements ont été réalisés parmi lesquels :

- L'avis de consultation du public,
- L'étude d'impact sur l'environnement et l'étude d'incidences Natura 2000,
- Le résumé non technique,
- Les plans de masse,

Ce constat donnait à espérer une présence substantielle du public à la réunion d'ouverture de cette consultation.

La salle de spectacle de l'espace Gartempe de Montmorillon, lieu où se tenait la réunion, a été ouverte au public à partir de 18h45 après que le commissaire enquêteur ait pris l'assurance du bon fonctionnement des outils de projection et de sonorisation.

Étaient présents

- Monsieur Léo LE BAIL, Chef de projets solaires - BayWa r.e. France
- Monsieur Quentin HAMON, Responsable Régional du développement solaire – BayWa r.e. France
- Monsieur Jean-Yves BELLIER, Commissaire Enquêteur.

Aucune personne ne s'étant présenté, le commissaire enquêteur a mis un terme à la réunion d'ouverture de la consultation du public à 20h ce jeudi 5 mars 2026. Monsieur Léo LE BAIL, a procédé à la fermeture des locaux avant restitution des clés.

Le 9 mars 2026



Jean-Yves BELLIER, Commissaire enquêteur